

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Création d'un poste de chargement de multitubes de gaz toxique sous pression sur le site ARKEMA de Pierre-Bénite

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom **CLOUSIER**

Prénom **Pierre**

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ARKEMA France - Usine de Pierre-Bénite

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

CLOUSIER Pierre, Directeur Usine de Pierre-Bénite

RCS / SIRET

3 1 9 6 3 2 7 9 0 0 0 8 5 7

Forme juridique

Société Anonyme

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées pour la protection de l'environnement. Projet soumis à examen au cas par cas. a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.	Le site d'implantation du projet est un site ICPE soumis à Autorisation et classé Seveso Seuil Haut. L'unité industrielle modifiée par le projet est également classée Seveso Seuil Haut. Le projet ne modifie pas le classement de l'unité ni celui du site. 47XX : augmentation de la quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation mais sans changement de classement de l'atelier ni du site

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'un nouveau bâtiment afin de conditionner le gaz toxique sous pression (produit par l'atelier existant) dans des Conteneurs Gaz à Éléments Multiples (CGEM) appelés communément multitubes.
Le projet ne modifie pas la capacité de production de l'unité existante, mais augmente la capacité de stockage du produit conditionné en emballage. La demande d'augmentation de la quantité demandée dans la rubrique 47XX est de 50%.
Le projet ne nécessite pas l'usage de nouvelle matière première ni n'engendre la fabrication de nouveaux produits finis.
Le projet n'ajoute pas de nouvelle rubrique ICPE et ne modifie pas le classement des rubriques actuelles.
Il ne fait apparaître aucun risque supplémentaire par rapport à la situation existante, ni ne modifie les conclusions du PPRT.
Le projet n'a pas d'impact sur la consommation en eau ni sur la production de déchets (pas de déchet hors phase de construction du nouveau bâtiment). Le projet n'a pas d'impact sur le trafic routier et ferroviaire, ne génère pas de problématique d'odeur ou de bruit. Il n'a pas d'impact significatif sur les rejets aqueux ou atmosphériques ou sur la consommation énergétique.

Le projet n'est donc pas de nature à entraîner des dangers ou inconvénients significatifs pour l'environnement.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif d'approvisionner de nouveaux clients utilisant un nouveau type d'emballage en multitubes.

La demande d'augmentation de la capacité de stockage de produit conditionné en emballages est nécessaire du fait des contraintes liées au flux logistique des multitubes. Ces contraintes nécessitent de pouvoir stationner sur le site, avant expédition, un nombre limité de multitubes pleins.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet nécessitera la construction d'un nouveau bâtiment de 410m³ (12m * 6,5m et hauteur = 5,3m) et l'ajout de 3 nouvelles tuyauteries entre le bâtiment existant et le nouveau bâtiment :

- une ligne de chargement de produit d'une longueur égale à 90m environ
- une ligne de dégazage vers un bac existant d'une longueur égale à 90m environ
- une ligne de dégazage vers la colonne d'abattage existante d'une longueur égale à 70m environ

La construction du bâtiment nécessitera des travaux de terrassement.

Les travaux démarreront au plus tôt en août 2021 pour une durée de 10 mois environ.

Ces travaux seront gérés conformément aux procédures existantes du site : plan de prévention spécifique aux travaux, recours à des entreprises certifiées en matière de sécurité, séparation des activités et phasage des travaux, tri des déchets de chantier, gestion des terres excavées en installations agréées. Le chantier ne générera pas la production d'eau souillée, ni d'émergence de bruit liés aux travaux au delà des limites du site, ni n'augmentera de façon significative la circulation rue Henri Moissan.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les opérations unitaires consisteront aux opérations de chargement des multitubes. L'opération sera divisée en 7 étapes :

- Arrivée du camion jusqu'à la mise en place,
- Préparation pour remplissage du multitubes (dont connexion des lyres),
- Vérification de la pression de chaque tube avant remplissage,
- Vérification de l'étanchéité des connexions,
- Remplissage des multitubes,
- Purge des lignes de remplissage du produit résiduel vers l'installation de traitement des effluents existante,
- Déconnexion des multitubes de l'installation de remplissage.

Le nouveau bâtiment sera climatisé afin de maintenir une température de 10-15°C dans le local.

Le site d'implantation du projet est un site ICPE soumis à Autorisation et classé Seveso Seuil Haut. L'unité industrielle modifiée par le projet est également classée Seveso Seuil Haut.

Le projet ne modifie pas le classement de l'unité ni celui du site.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire pour le nouveau bâtiment.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Construction d'un bâtiment	Superficie de 78 m2
Aire de stockage extérieure des multitubes pleins (2 maxi).	Superficie de 50 m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ARKEMA France - Usine de Pierre-
Bénite
Rue Henri Moissan - B.P. 20 – 69491
Pierre-Bénite Cedex - France

Commune de Pierre-Bénite

Références cadastrales des zones
concernées par le projet : AM0110

Coordonnées géographiques¹

Long. 04°49'40"E Lat. 45°42'30"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Sans objet.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

Il existe déjà un atelier avec une zone de stockage. La date initiale
d'autorisation correspond à l'Arrêté Préfectoral d'autorisation du 17 mai
1985.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI Grand Lyon secteur Rhône aval : approbation le 5 juin 2008. PPRT Vallée de la Chimie : approbation le 19 octobre 2016.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Deux plans de gestion au titre des sols pollués sont en cours sur deux zones très localisées et réduites du site industriel de la plateforme de Pierre-Bénite. Ces deux zones se situent en dehors du périmètre d'implantation du projet. La zone du projet n'a pas été identifiée comme polluée. Toutefois, la présence localisée de sols pollués au droit du périmètre d'implantation du projet ne peut être exclue compte-tenu de l'histoire industrielle du site. Ainsi, les sols excavés seront échantillonnés et analysés afin de les traiter en filières agréées adaptées (pas de stockage sur site).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Excédents liés aux travaux de terrassement pour le nouveau bâtiment. Volume de terre excavée estimé ; environ 400 m3 qui seront évacués vers une installation de stockage de déchets externes.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'usine ARKEMA Pierre-Bénite fait partie du PPRT de la Vallée de la Chimie. Les ateliers d'ARKEMA Pierre-Bénite, et a fortiori le projet, ne se situent pas dans une zone d'effets dominos générés par des industriels externes. Le projet peut être impacté par des effets dominos générés par des ateliers internes à l'usine. Ce point est traité dans le dossier joint réf. HSEQ-20-007.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Inondation : L'usine ARKEMA Pierre-Bénite est concernée par le PPRI Grand Lyon secteur Rhône aval. Le site est placé en zone B2. Séisme : Le projet n'engendre ne fait pas apparaître de nouvel équipement critique au sens de l'article 1 de l'arrêté du 15 février 2018.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de nouveaux produits.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de modification du trafic routier ni ferroviaire.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Empreinte bruit identique à l'impact actuel.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas générateur d'odeur.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'éclairage du bâtiment n'est pas perceptible depuis les limites du site.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les événements gazeux sont abattus dans la colonne de traitement fonctionnant à l'eau. L'eau d'abattage est envoyée ensuite vers la fosse de relevage de l'atelier existant puis vers la station de traitement des effluents aqueux de l'usine.</p> <p>La quantité d'effluents n'est pas modifiée par le projet.</p> <p>La consommation d'eau n'est pas augmentée par le projet.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Aucun rejet de gaz toxique n'est effectué vers le milieu naturel.</p> <p>Comme c'est le cas pour les emballages actuels, l'eau d'arrosage servira au refroidissement du multitubes pendant le chargement. Cette eau sera collectée et envoyée au réseau d'eaux pluviales de l'usine puis, après contrôle du pH, envoyée au milieu naturel. L'eau de refroidissement proviendra de l'eau de nappe qui retournera ensuite au milieu naturel. Il n'y a pas d'augmentation de consommation d'eau.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet est un projet de création d'un bâtiment pour réaliser le chargement de multitubes. Les mesures destinées à éviter les effets négatifs notables du projet sur l'environnement sont le traitement des événements gazeux abattus dans une colonne de traitement existante et fonctionnant à l'eau. L'eau d'abattage est envoyée ensuite vers la fosse de relevage de l'atelier existant puis vers la station de traitement des effluents aqueux de l'usine.

Ce traitement n'augmente pas la consommation d'eau de l'Usine.

D'autre part, ce projet ne génère pas de risque supplémentaire, ne modifie pas le PPRT, ne génère pas de bruit, ni d'odeur ni de déchets. Il ne modifie pas la consommation électrique ou d'eau de l'Usine.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les éléments exposés permettent de montrer que le projet de création d'un poste de chargement de multitubes de gaz sous pression toxique sur le site de Pierre-Bénite, ne fait apparaître aucun risque supplémentaire par rapport à la situation existante. Il ne conduit à aucun rejet significatif ou déchet ou impact énergétique par rapport à la consommation en énergie du site. De plus, le projet n'apporte aucun changement dans le classement ICPE du site. La création d'un poste de chargement de multitubes de gaz sous pression toxique n'apparaît donc pas comme étant une modification substantielle selon les critères de la circulaire du 14 mai 2012 sur l'appréciation des modifications.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

La Notice d'information "HSEQ-21-007_Création poste de chargement multitubes gaz sous pression toxique" est jointe au présent formulaire. Cette notice contenant des informations sensibles, ARKEMA souhaite qu'il ne soit pas publié.

Les annexes obligatoire 8.1-3, 4 et 5 de la présente demande d'examen contiennent des informations sensibles. ARKEMA souhaite qu'elles ne soient pas publiées.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Pierre-Bénite

le, 03/05/2021

Signature



